



Quelques exemples de projets* financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse



Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel récupération d'eau de pluie

- investissement : **35 000 €**
- participation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : **14 000 €**

Installation de pompes à vide sèches dans les laboratoires de chimie

- investissement : **10 800 €**
- participation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : **4 320 €**

Fontaine de dégraissage biologique

- investissement : **2 500 €**
- participation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : **1 130 €**

Mise en sécurité du dispositif de collecte et de stockage des solvants usés

- investissement : **48 400 €**
- participation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : **19 200 €**

Elimination des déchets dangereux polluants pour l'eau

- subvention de **25 à 50%**
(sur présentation d'une demande d'aide à l'agence de l'eau)

* opération soumise à conditions

L'agence de l'eau Rhin-Meuse est un établissement public du ministère chargé du développement durable. Elle met en œuvre dans son bassin hydrographique les objectifs et les dispositions des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE et SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économique de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Il y a six agences de l'eau en France.



Et aussi... **des projets permettant :**

- **des économies d'eau**
- **des réductions des pollutions rejetées et en particulier des substances dangereuses** (mercure, plomb, nickel, benzène, cadmium, chloroforme etc...)
- **la mise en œuvre d'Agenda 21 (volet eau)**
- **l'arrêt de l'utilisation des pesticides** (étude préalable, matériel de désherbage non chimique...)

Contactez-nous

Agence de l'eau Rhin-Meuse

«le Longeau» - route de Lessy

Rozérieulles - BP 30019

57161 Moulins-lès-Metz Cedex

Tél : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85

Mail : agence@eau-rhin-meuse.fr - Internet : www.eau-rhin-meuse.fr



Ne pas engager l'opération sans accord préalable de l'agence de l'eau